

Jeudi 6 octobre 2016

Semaine Bleue : le Conseil départemental se mobilise

Dans le cadre de la Semaine bleue, Marie-Claire Chambaret, Présidente déléguée en charge des seniors et des personnes handicapées au Conseil départemental de l'Essonne, s'est rendue à la résidence Château de Champlatreux, l'Etablissement d'hébergement pour personnes âgées de Saintry-sur-Seine. Pour l'occasion, petit tour d'horizon des dispositifs mis en place pour les seniors par le Conseil départemental.



L'Allocation personnalisée d'autonomie (APA), versée par Conseil départemental, est la principale aide à destination des personnes âgées en perte d'autonomie. Attribuée aussi bien aux personnes à domicile qu'aux personnes en établissement, cette allocation permet de financer les aides techniques et les services d'aide à la personne favorisant leur autonomie dans les gestes quotidiens. « *Le Conseil départemental travaille en étroite collaboration avec les acteurs du territoire, notamment les services d'aide à domicile et d'accompagnement, pour proposer aux Essonniens la meilleure offre de santé possible* » explique Marie-Claire Chambaret.

De son côté, le Service public Essonnien du Grand Âge (SEGA) est une offre publique innovante et unique en France proposant des maisons de retraite publiques de qualité accessibles à tous. Outre les EHPAD de Morangis et Courcouronnes, un troisième établissement aux Ulis permettra d'accéder à une offre de santé abordable -60 euros par nuit- à partir de 2019.

Les Centres locaux d'information et de coordination (CLIC), subventionnés par le Conseil départemental, sont des lieux d'écoute et de ressources dédiés aux seniors, à leurs familles et aux professionnels. Le Département a également mis en place un dispositif de téléassistance qui permet de vivre chez soi en toute sérénité. Un terminal de téléassistance installé au domicile, muni d'un émetteur portatif, permet ainsi d'entrer en contact avec une centrale d'écoute qui apporte aide et réconfort.

Enfin, la Cellule de recueil de l'information préoccupante (CRIP) du Conseil départemental sert à signaler les abus et mauvais traitements sur les individus les plus fragiles, dont les enfants et les personnes âgées.

« *La place des personnes âgées dans la société, leur bien-être à domicile ou en établissements, la recherche permanente vers plus d'autonomie, l'organisation de toute une société pour relever les défis liés au vieillissement de la population : tels sont les thèmes qui seront au cœur de la politique sociale de demain. Le Conseil départemental ne manquera pas ce rendez-vous* » conclut Marie-Claire Chambaret.

Toutes les informations sont disponibles sur www.bienvieillir.essonne.fr